

GROUPE REALITES PROMOTIONS

RCS N° 06 B 1050

Société par actions simplifiées au capital de 3 000 000 euros

Siège social : 2 rue Mickael Faraday, 44800 SAINT HERBLAIN

480 772 326 RCS NANTES

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf,

Le trente novembre

La société GROUPE REALITES, société anonyme au capital de 3 700 000 euros, dont le siège social est sis 2 rue Mickaël FARADAY, 44800 SAINT HERBLAIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 451 251 623, représentée par son Président, Monsieur Yoann JOUBERT, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'associé unique de la société GROUPE REALITES PROMOTIONS,

A pris la décision suivante :

Dans le cadre de l'harmonisation des statuts des différentes filiales de la Société GROUPE REALITES, l'associé unique de la Société GROUPE REALITES PROMOTIONS décide d'effectuer une refonte des statuts de cette dernière.

Cette modification porte notamment sur :

- La modification de la dénomination sociale de la Société, désormais GROUPE REALITES PROMOTION (article 3)
- La suppression de l'article 15 relatif aux « agréments »
- La suppression de l'article 16 relatif à « l'exclusion d'un associé »
- La modification de l'objet des décisions collectives des associés

Il a été fait lecture, lors de cette assemblée, de chacun des articles des nouveaux statuts. Ces derniers sont annexés au présent procès-verbal.

L'associé unique approuve les modifications apportées aux statuts de la Société GROUPE REALITES PROMOTIONS dans leur totalité.

De tout ce que dessus, l'associé unique a établi et signé le présent procès-verbal.

Pour la société GROUPE REALITES
Monsieur Yoann JOUBERT

